



SCHEMA INTERCOMMUNAL DES ITINERAIRES DE RANDONNEE



SOMMAIRE

Note introductive p.2

- I) Le Schéma Intercommunal et la compétence randonnée p.5
 - 1) Une compétence intercommunale adossée au Schéma p.5
 - 2) La chaîne de gouvernance des itinéraires de randonnée p.6
 - 3) Acteurs de la chaîne de gestion des itinéraires p.7

- II) Le Schéma p.8
 - 1) Typologie et qualification des itinéraires p.8
 - 2) Les itinéraires et espaces classés au schéma p.9
 - 3) Les sites et aménagements pris en compte dans la gestion du schéma p.10
 - 4) Mise en valeur et suivi des itinéraires p.10
 - 5) Les itinéraires hors schéma p.11

Annexes : cartographies des itinéraires du schéma intercommunal des itinéraires de randonnée

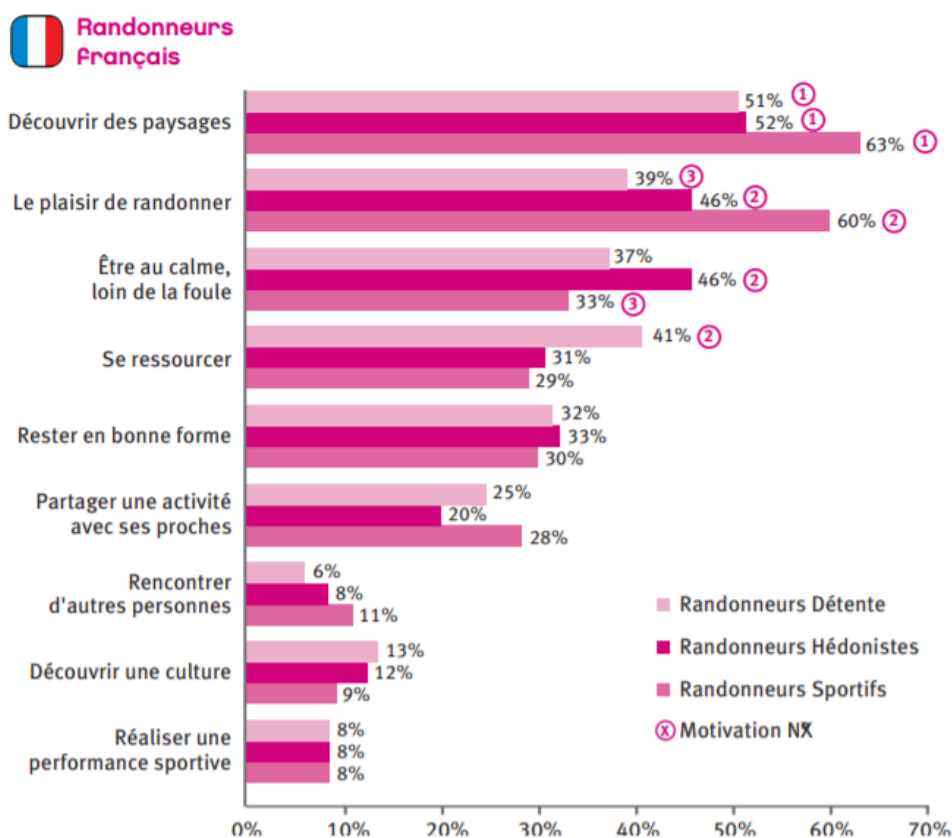
Note introductive :

Les enjeux et objectifs de la mise en place d'un Schéma Intercommunal des Itinéraires de Randonnée sont multiples :

- Qualifier, structurer l'offre de randonnée du territoire
- Valoriser la pratique d'activités de Pleine Nature sur le périmètre communautaire
- Proposer des itinéraires adaptés pour tous les publics

Extraits de l'étude des marchés français, allemand et néerlandais sur les clientèles touristiques de la randonnée pédestre, d'Atout France, mars 2019.

LES MOTIVATIONS DES RANDONNEURS PAR SEGMENT



Segmentation des clientèles de randonneurs :

Les motivations des Randonneurs Sportifs



Ces experts, qui se caractérisent par une pratique intense et régulière, accordent une importance supérieure aux motivations liées spécifiquement à la randonnée elle-même.

La découverte des paysages et le plaisir de randonner sont plus fréquemment cités par les Randonneurs Sportifs.

Ces randonneurs expriment, lors des entretiens téléphoniques, une recherche d'aventure et d'exploration plus forte, d'immersion voire d'affrontement avec la nature et les éléments, associée à la liberté, l'évasion, voire le dépassement de soi pour les plus jeunes d'entre eux...



Les motivations des Randonneurs Hédonistes

Ces randonneurs se distinguent des Randonneurs Détente par une recherche de sportivité plus importante sans toutefois atteindre le niveau des Randonneurs Sportifs avec lesquels ils ne partagent pas le registre du dépassement de soi ou de l'affrontement avec la nature. Ainsi, les motivations spécifiques à la randonnée [découverte des paysages, plaisir de la randonnée] arrivent en tête comme pour les autres segments mais avec des scores inférieurs à ceux des Randonneurs Sportifs et supérieurs à ceux des Randonneurs Détente.

On observe quelques spécificités par marché : ainsi, 46% des Hédonistes français citent le calme [vs 37% pour les randonneurs de ce marché en moyenne] ; 40% des Hédonistes allemands mentionnent le partage avec leurs proches

[alors qu'il n'est cité que par 27% des Sportifs allemands].

Lors des entretiens téléphoniques, les randonneurs de ce segment expriment des aspirations hédonistes à jouir de la nature, de la beauté des paysages, du calme et de la tranquillité des sites et du plaisir d'être et faire ensemble lors du séjour de randonnée pédestre.



Les motivations des Randonneurs Détente

Ce segment, qui privilégie une pratique moins sportive et régulière de la randonnée pédestre durant le séjour, accorde une plus grande importance à des motivations génériques, non liées spécifiquement à la randonnée, en particulier le ressourcement que les Français placent au 2^{ème} rang de leurs motivations, les Néerlandais au 3^{ème} rang et les Allemands au 4^{ème} rang.

Sur le marché allemand, comme les Hédonistes et à la différence des Sportifs, les Randonneurs Détente accordent

une importance supérieure à la dimension de partage avec leur proches, citée par 39% d'entre eux.

Les entretiens téléphoniques apportent un éclairage complémentaire : les randonneurs de ce segment considèrent la randonnée comme un moyen de découvrir un territoire, une région. Le terme de « découverte » revient régulièrement dans les verbatims, qu'il s'agisse de découverte culturelle, patrimoniale ou gastronomique. Le plaisir du partage est également une motivation mise en avant par les Randonneurs Détente.

I) Le Schéma Intercommunal et la compétence randonnée

1) Une compétence intercommunale adossée au Schéma

Suite à la Loi Notre, la compétence Tourisme devenant une compétence obligatoire des EPCI, la compétence « sentiers de randonnée » a été mise à jour lors d'une séance du conseil communautaire du 21 juin 2016, comme suit :

« Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

a) Développement économique

- Création, aménagement et entretien des zones d'activités économiques, industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales aux caractéristiques ci-après :

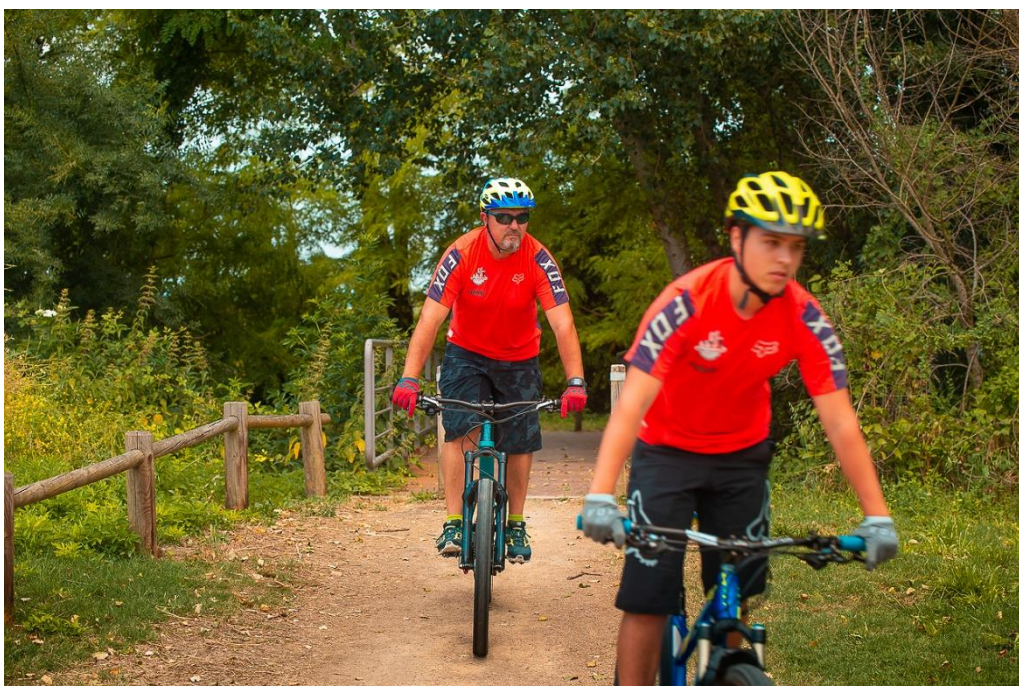
- Vocation économique mentionnée dans un document d'urbanisme
- Superficie suffisante et cohérence d'ensemble
- Regroupe plusieurs entreprises
- Fruit d'une opération d'aménagement
- Traduit la volonté publique d'un développement économique coordonné

b) Promotion du tourisme

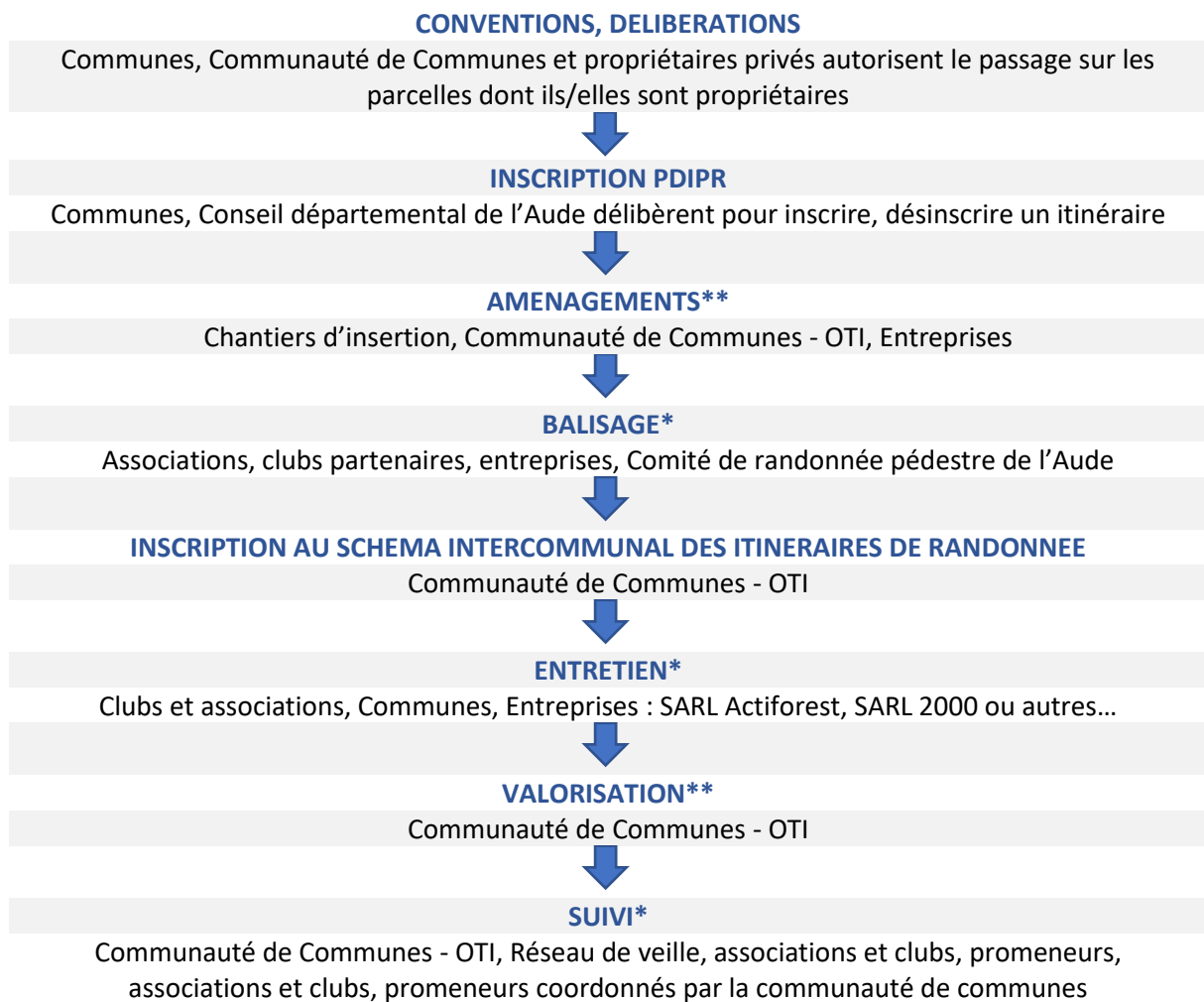
- Gestion d'un office de tourisme intercommunal compétent en matière d'accueil et d'information des touristes, de promotion touristique et de coordination des initiatives communales

- Création et entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire tels que définis au travers du schéma des itinéraires de randonnée intercommunaux. »

En conséquence, la CCPLM est aujourd'hui compétente en matière de création et d'entretien des itinéraires de randonnée inscrits au présent schéma. La mise en valeur et la promotion des itinéraires de randonnée étant assurée par l'OTI.



2) La chaîne de gouvernance des itinéraires de randonnée du schéma



*Opérations financées par le Conseil Départemental de l'Aude

** Opérations financées par les fonds LEADER



3) Acteurs de la chaîne de gestion des itinéraires

Propriétaires Privés	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser le passage du randonneur sur son chemin privé par le biais d'une convention avec la commune et le Conseil Départemental de l'Aude (selon intégration de l'itinéraire au schéma ou non). • S'assurer une fois la convention signée, de réserver le passage désigné aux randonneurs.
Associations, Clubs	<ul style="list-style-type: none"> • Repérages de terrain, balisages et petit entretien pour les clubs partenaires, veille de terrain • Signalement de conflits d'usage
Communes	<ul style="list-style-type: none"> • Délibérations pour inscription des itinéraires au PDIPR, signer les conventions de passage, entretien et balisage des sentiers pour les itinéraires non inscrits au Schéma Intercommunal des Itinéraires de Randonnée
Communauté de Communes – OTI	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des acteurs de la chaîne • Gestion du Schéma Intercommunal des Itinéraires de Randonnée, dossiers d'inscription au PDIPR et de financements • Repérages et suivis de terrain, prise en charge des réclamations lors de conflits d'usage sur les itinéraires du schéma • Suivi, mise en œuvre des aménagements sur les itinéraires du schéma • Mise en valeur des itinéraires du schéma intercommunal et hors schéma
Conseil Départemental	<ul style="list-style-type: none"> • Inscriptions PDIPR, financement des opérations d'aménagement, entretien, balisage, mise en valeur des itinéraires • Suivi et MAJ administratives • Entretien et balisage des GR
Agence de Développement touristique de l'Aude	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur des itinéraires renseignés par l'OTI • Participation aux salons du randonneur et Rocs d'Azur etc...
PETR	<ul style="list-style-type: none"> • Financement d'aménagements spécifiques
Comité de la Randonnée de l'Aude	<ul style="list-style-type: none"> • Labellisations, éditions de topo-guides, balisages
Fédération Française de Cyclisme	<ul style="list-style-type: none"> • Labellisations, audits, mise en valeur de l'espace VTT Vallons de l'Autan












II) Le Schéma









1) Typologie et qualification des itinéraires

- Les sentiers d'interprétation :
Dédiés à un public de promeneurs, ces itinéraires proposent des contenus ludo-pédagogiques à destination des plus jeunes, directement intégrés sur les mobiliers / panneaux d'interprétation, ou dans l'application mobile de découvertes du territoire.
- Les Itinéraires thématiques :
Dédiés à un public de randonneurs plus sportifs ou en recherche d'activités plus exigeantes, ces itinéraires sont plus longs, présentent plus de difficultés techniques.
- Grands Itinéraires :
Destinés à un public plus ciblé, sportif ou porteur de motivations spécifiques (chemin de St Jacques- GR78).
- Boucles VTT :
Destinées à un public spécifique sportif, pratiquant le VTT de façon régulière. Les 6 boucles de l'espace des Vallons de l'Autan présentent des difficultés variées et sont adaptées aux débutants comme aux pratiquants chevronnés.

Critères d'intégration / type d'itinéraire	Sentiers d'interprétation	Itinéraires thématiques	Grands itinéraires	Boucles VTT
Distance	≤ 12km	≤ 31km	/	/
Dénivelé	≤ 300m	≤ 400m	/	/
Portion goudronnée	≤30%	≤ 40%	/	/
Classement PDIPR	x	x	x	x
Qualité du milieu et paysages	Milieu préservé/Pts de vue/Paysages diversifiés	Pts de vue	Diversité du paysage / Pts de vue	Pts de vue
Intérêt patrimonial bâti	Monument inscrit/classé ou patrimoine vernaculaire	Monument ou élément de Patrimoine à – de 10 km		
Services & aménagements/mobilier présents	++	+	+	+
Thématisation du sentier	x	x		
Balisage	PR	PR	PR/GR	VTT/FFC
Entretien				
Mise en valeur du parcours	++	+	+	+
Jonctions avec d'autres parcours		x	x	x
Label				x

2) Les itinéraires et espaces intégrés au schéma

	Lieux Départ	Distance CCPLM	Sentier d'interprétation	Itinéraire à thème	Grand Itinéraire	Boucle VTT Labellisée FFC	Usager-cible
Sentier Dessin & Chapelles Romanes	Cazalrenoux	9,7	x				
Sentier Métiers d'Antan	Plavilla	11	x				
Sentier des Industries Oubliées	Cenne-Monestiés	6	x				
Sentier des Orchidées	Villasavary	10	x				
Sentier Botanique	Montréal	3.5 Variante 3.5	x				
Sentier des Crêtes	Hounoux	7 Variante 8	x				
Sentier de Laurac-le-Grand	Laurac	4	x				
Le Chemin de Dominique	Fanjeaux/ Montréal	30		x			
Chemin de La Hille-Mt Carrière	Fanjeaux	11,4		x			
Sentier historique de Villasavary	Villasavary	10	x				
Chemin des Paysages & Vignobles en Bas Razès	Lasserre de Prouille	17,5		x			

Boucle du petit Saint Christol	Fonters du Razès	12		x			
La lauragaise	Villasavary	14				x	
Autour du Pech	Villasavary	15				x	
La Forestière	Villasavary	23				x	
Les Cathares	Fanjeaux-Villasavary	30				x	
De Pech en Pech	Fonters du razès Fanjeaux Villasavary	58				x	
Tour de Lauragais	Etape/ étape	150			x		
Collines du Vent	Fanjeaux Avignonnet	52			x		

3) Les sites et aménagements pris en compte dans la gestion du schéma

- Parcours d'Orientation Fixe (Villasavary)
- Balade le long de l'Hers Vif (Gaudiès-Belpech-Mazères-Calmont)
- Voies Vertes (Canal du Midi et Bram-Monségur)
- GR78 (gestion-entretien CD11)
- GR7 (gestion-entretien CD11)

4) Mise en valeur et suivi des itinéraires du schéma

a- L'application mobile Au Cœur des Collines Cathares

L'application mobile Au Cœur des Collines Cathares intègre, au fur et à mesure de leur conception les itinéraires d'interprétation. L'équipe de l'OTI, formée à l'intégration des données via le CMS fourni par MyOrphéo, société conceptrice de l'application, conçoit et intègre les contenus en concertation avec l'équipe projet (ONF/Jacqueline Guillaume) et les communes concernées.

Les contenus sont en partie destinés à un public jeune en vue de faciliter une découverte des itinéraires inter-générationnelle.

b- Internet et les réseaux sociaux

L'Office de Tourisme communique et informe le visiteur sur les itinéraires de randonnée du schéma par le biais de son site internet. Les fiches randonnées y sont téléchargeables directement en ligne. L'OTI renseigne également les itinéraires du schéma via des plateformes ou bases de données spécifiques, comme Tourinsoft, IGNRando, Mount'nPass, France Randonnée ou Sentiers en France... Via les plateformes de réseaux sociaux gérés (Facebook, Instagram, Pinterest), l'OTI communique également sur ses itinéraires.

c- Supports Print

L'Office de Tourisme conçoit et édite des fiches randonnées spécifiques aux itinéraires mis en place et aménagés dans le cadre du schéma. Ces fiches sont téléchargeables sur le site internet et distribuées à l'accueil de l'OTI, et dans les territoires connexes par le biais des Bourses d'échanges. Elles sont également imprimables à la demande depuis l'accueil. L'OTI édite également un livret des itinéraires de randonnées.

d- Campagnes et actions de communication en partenariat

Par le biais de ses partenariats, notamment institutionnels, l'OTI participe aux campagnes de communication départementale et régionale dédiées aux sports et activités « Outdoor ». Il met également en place divers produits destinés à mettre en valeur le territoire et ses atouts environnementaux et naturels (Rallye-cachings...). Il participe également aux divers salons destinés à mettre en avant ses itinéraires : salon du randonneur ou Roc d'Azur. Il peut également être amené à organiser des accueils presse ou à financer des encarts ou publi-communiqués dans des supports spécialisés Balades & Rando ou Pyrénées Magasine...

e- Suivi de l'entretien, balisage et fréquentation des itinéraires du schéma

La CCPLM par le biais de son OTI (ou de tout autre service chargé de la compétence sentier telle que mentionnée dans les statuts communautaires) organise le suivi et l'entretien et le balisage des itinéraires inscrits dans le présent schéma. Elle prévoit la sélection des entreprises en charge et coordonne les interventions de ces dernières sur les itinéraires inscrits en matière de balisage, entretien et débroussaillage. Lorsque cela s'avère nécessaire, elle coordonne également la réalisation des aménagements nécessaires à la pratique des usagers.

Elle coordonne sur le terrain les interventions des clubs, associations, et du département lors d'opérations de suivi comme la pose d'éco-compteurs, lors d'audits de contrôle de la Fédération Française de Cyclisme pour les itinéraires VTT labellisés par la FFC. Elle est également administratrice Suricate et prend en charge les réclamations et remontées des conflits d'usage.

5) Les itinéraires Hors schéma

Les itinéraires non inscrits au présent schéma sont pris en charge intégralement par les municipalités qui organisent à leur convenance l'entretien du balisage et des sentiers ainsi que l'édition de documentations détaillées. A la demande de la commune, l'OTI peut diffuser de la documentation à l'accueil de l'office de tourisme relative aux itinéraires sous réserve d'un balisage et d'un entretien suivi.